

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt et un du mois de mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle de l'Aquarium, compte tenu des conditions sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cadre de la pandémie liée au covid 19, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1^{ère} Adjointe), DANIERE Sébastien (2^e adjoint), GONDEAU Stéphanie (3^e adjointe), Mr BRETON Jean-Jacques (4^e adjoint), BELOT Stéphanie, FONGY Carole, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain.

ABSENTS EXCUSES : MERCIER Ludovic, AUBONNET Michel, DUPERRAY Mathieu.

Ordre du jour :

- Décision sur l'organisation du temps scolaire (semaine à 4 jours),
- Loyer Mai restaurant,
- Nouvelle délibération pour l'opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté de Communes,
- Vote des participations communales aux centres de loisirs d'été 2021,
- Approbation des Rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de l'année 2020,
- Réflexion sur l'acquisition d'un défibrillateur pour le restaurant,
- Approbation des devis de plomberie et de plâtrerie-peinture pour la mise en place d'une douche à l'école publique,
- Projet réfection éclairage public « Route de la Croix Rouge » - approbation de la proposition du SIEL,
- Vote de deux décisions modificatives au budget pour les travaux d'éclairage public « route de la Croix Rouge » et de l'acquisition d'un défibrillateur pour le restaurant,
- Permanences pour les bureaux de vote des élections des 20 et 27 juin prochains.
- Questions diverses.
-

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents, il indique qu'au vu des conditions sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cadre de la pandémie de covid 19, il est nécessaire d'organiser les réunions dans la salle de l'Aquarium.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation.

Monsieur le Maire présente les excuses de Mrs DUPERRAY Mathieu, MERCIER Ludovic et AUBONNET Michel qui sont absents.

Désigne Madame PEGUET Isabelle comme secrétaire de séance.

➤ ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE.

Monsieur le maire informe que l'éducation Nationale demande aux communes leur avis sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021/2022. En effet, chaque commune doit se prononcer après avis du conseil d'école sur l'organisation du temps scolaire soit le maintien de la semaine à 4 jours ou passer à la semaine de 4.5 jours. La décision sera actée pour 3 ans.

Monsieur le maire rappelle les horaires actuels de fonctionnement de l'école publique : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30.

Monsieur le maire informe que le conseil d'école a émis un avis favorable au maintien de la semaine à 4 jours aux mêmes horaires.

Le conseil municipal émet un avis favorable au maintien de l'organisation du temps scolaire à 4 jours aux mêmes horaires pratiqués actuellement.

Monsieur le maire informe que l'écran blanc interactif a été installé à l'école dernièrement.

➤ LOYER MAI RESTAURANT

Monsieur le maire informe que les gérants ont pris leur fonction au 1^{er} mai dernier, mais vu les conditions sanitaires, ils n'ont pas pu débiter leur activité, par conséquent, il est proposé de leur consentir la gratuité du loyer du mois de mai afin de ne pas les pénaliser.

Le conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE de consentir la gratuité du loyer du mois de mai aux gérants.

Monsieur le maire informe que divers problèmes de dysfonctionnement sont survenus sur certains équipements de cuisine.

Un membre de la commission « chantier auberge » demande qu'une clé du local technique soit mise à disposition du gérant en cas de problème de coupure d'eau ou autres.

Une discussion est ouverte concernant le type d'informations qui peut être publié sur l'application panneau pocket. Vu les nombreuses connexions à l'application, il est décidé de faire paraître, hormis les informations de types « alertes », des informations plus larges : style promouvoir des événements internes à la commune.

Arrivée de Stéphanie GONDEAU à 19 h 50.

➤ DELIBERATION POUR OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLU AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

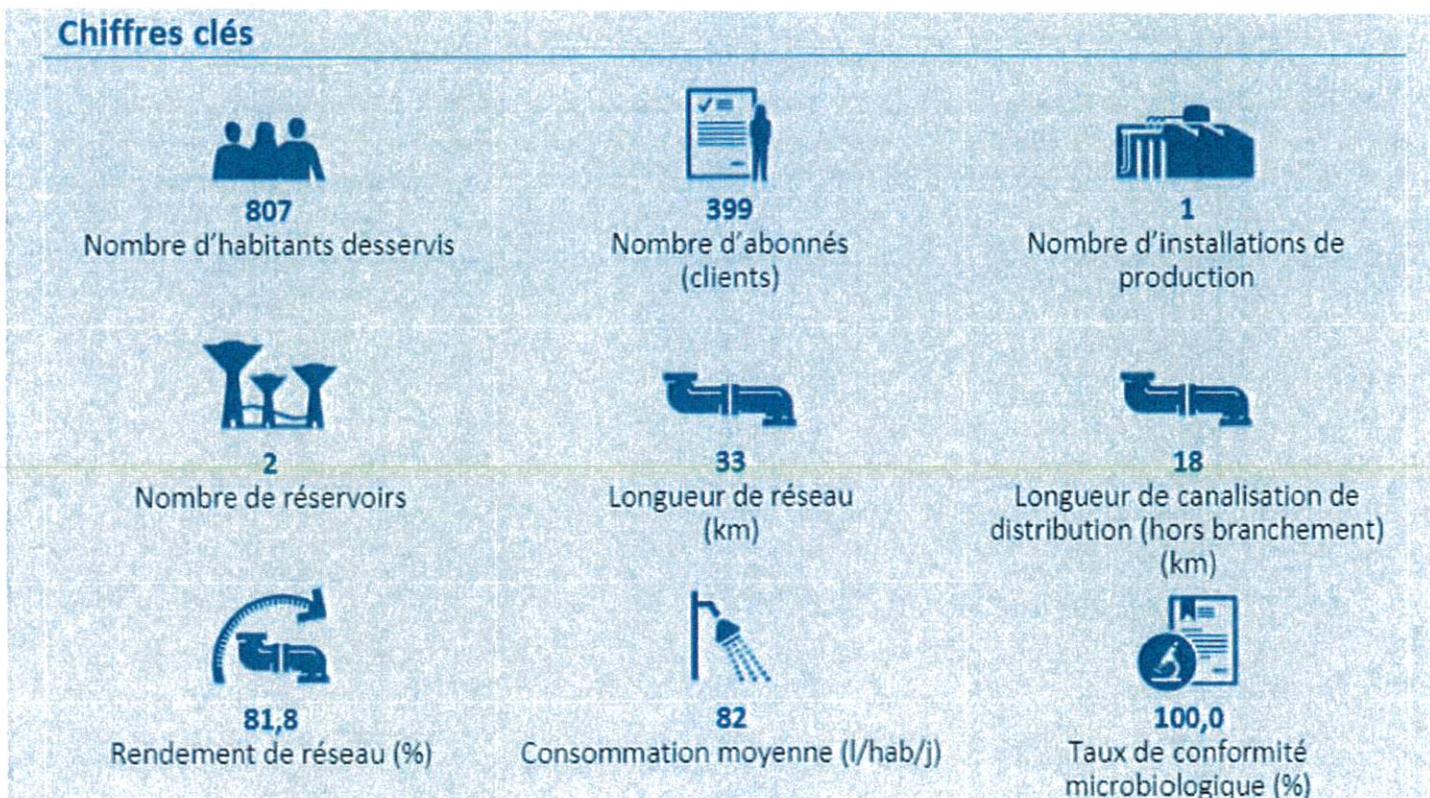
Monsieur le maire rappelle qu'une délibération avait été prise en octobre 2020 : le conseil municipal avait décidé de s'opposer au transfert de compétence PLU au profit de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2021. Dernièrement, la communauté de communes nous a informé que le texte sur l'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 a rendu toutes les délibérations prises par les communes : caduques et par conséquent, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour repousser la date d'opposition du transfert de compétence à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil municipal maintient sa position prise en octobre 2020 sur l'opposition du transfert de la compétence PLU au 1^{er} juillet 2021.

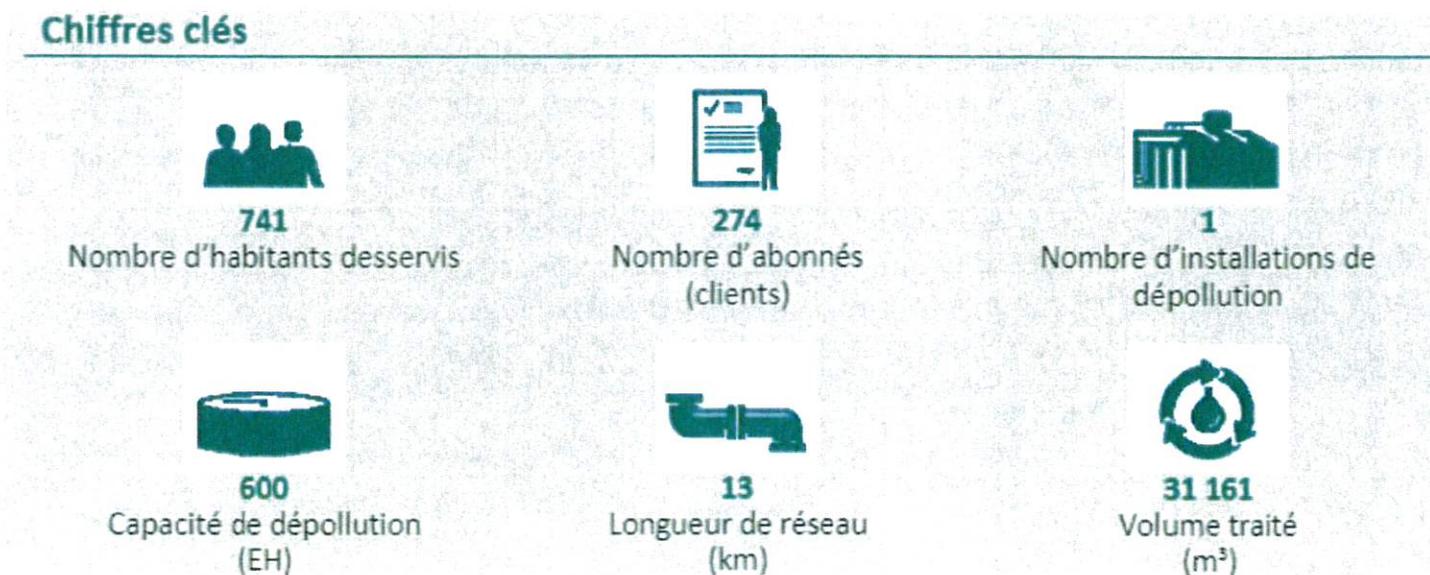
➤ **APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU et ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2021**

Monsieur le maire présente les rapports sur le prix et la qualité des services « Eau » et « Assainissement ».

Pour le service EAU :



Pour le service ASSAINISSEMENT :



Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les deux rapports qui sont consultables en mairie.

➤ **VOTE DES PARTICIPATIONS COMMUNALES POUR LES ENFANTS FREQUENTANT DES CENTRES DE LOISIRS OU COLONIES DE VACANCES**

Monsieur le maire indique que la commune octroie aux familles de la commune une aide pour les enfants fréquentant un centre de loisirs ou une colonie de vacances pendant les vacances d'été, cette aide est attribuée uniquement pour une fréquentation en journée complète.

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de voter le montant des aides et présente un tableau comparatif des aides attribuées les 3 dernières années.

Le conseil municipal MAINTIENT les montants tels qu'ils avaient été fixés en 2020 à savoir :

- * Familles dont le quotient familial est inférieur à 400 € :
4.00 Euros par jour et par enfant en colonies ou Centre de Loisirs
- * Famille dont le quotient familial est situé entre 401 € et 700 € :
5.10 Euros par jour et par enfant en colonies ou Centre de Loisirs
- * Famille dont le quotient familial est compris entre 701 € et 850 € :
4.80 Euros par jour et par enfant en colonies ou Centre de Loisirs
- * Famille dont le quotient familial est compris entre 851 € et 990 € :
4.50 Euros par jour et par enfant en colonies ou Centre de Loisirs.

➤ **REFLEXION SUR L'ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR POUR LE RESTAURANT**

Monsieur le maire informe qu'il serait nécessaire d'acquérir un défibrillateur à installer au sein du restaurant. A ce jour, la réglementation ne prévoit pas d'obligation pour les établissements recevant du public classé en catégorie 5, mais cela le deviendra au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le maire demande son avis à l'assemblée sur le sujet : à savoir l'acquisition d'un défibrillateur dès aujourd'hui ou report en fin d'année.

Le conseil municipal DECIDE de reporter l'achat en fin d'année 2021.

➤ **APPROBATION DES DEVIS DE PLOMBERIE ET PEINTURE INSTALLATION DOUCHE ECOLE**

Monsieur le maire informe que nous ne sommes pas en possession des devis. Il demande à l'Assemblée de reporter ce sujet à la prochaine séance, qui accepte.

➤ **PROJET REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC « Route de la Croix Rouge »**

Monsieur le maire informe que le SIEL avait réalisé une étude pour le remplacement de 18 points lumineux en led situés Route de la Croix Rouge. Dans le cadre du plan de relance, le financement restant à la charge de la commune passe de 56 % à 45 % et s'avère plus avantageux.

Le coût de l'opération s'élèverait à 16 176.92 €, le reste à charge pour la commune serait de 7 279.61 €.

Le conseil municipal ACCEPTE de réaliser les travaux et ACCEPTE la proposition du SIEL pour un reste à charge pour la commune à 7 279.61 €.

Monsieur le maire indique que le projet n'ayant pas été prévu au budget, il est nécessaire de voter une décision modificative pour pouvoir financer l'opération.

Le conseil municipal VOTE la décision modificative au budget.

➤ PERMANENCES BUREAUX DE VOTE ELECTIONS

Monsieur le maire porte à la connaissance des élus le tableau des permanences que chacun aura à effectuer les dimanches 20 et 27 juin prochains pour les élections départementales et régionales. Aucune observation n'est émise.

QUESTIONS DIVERSES :

- Rencontre avec le Président de la communauté de Communes de CHARLIEU

Monsieur le maire propose d'inviter Mr René VALORGE Président de la Communauté de Communes lors d'un prochain conseil municipal.

- Informations projets Communauté de Communes

Monsieur le Maire fait un état des projets actuellement en cours au sein de la Communauté de Communes :

- Construction d'une piscine intercommunale
- Création d'une voie verte entre St Denis de Cabanne et Cluny
- Aménagement de la péniche musée à Briennon

Monsieur le maire explique que le projet piscine aura un impact financier sur les taxes foncières bâties.

- Groupe de travail « chantier mairie ».

Monsieur le maire propose qu'une nouvelle commission de travail de suivi du chantier de la rénovation de la mairie soit constituée. Cette décision sera prise lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, l'ensemble du conseil municipal n'étant pas au complet aujourd'hui.

- Projet boulangerie

Monsieur le maire informe qu'un administré lui a soumis l'idée d'implanter une boulangerie sur la commune.

- Remplacement de canalisations d'eau au lieu-dit « La tuilière »

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer les demandes de subventions pour les travaux et d'engager les démarches nécessaires (consultation des entreprises etc...).

Le conseil municipal AUTORISE le maire à effectuer les demandes de subventions et les démarches nécessaires pour engager les travaux.

- Arrêt maladie employé communal

Monsieur le Maire annonce que l'employé communal en charge de la voirie est en arrêt maladie, afin d'avancer dans le travail, une équipe de conseillers municipaux s'est constituée pour réaliser les opérations nécessaires à la bonne continuité du service : (mise en place des fleurs, des panneaux électoraux, ...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.